FORET COMMUNALE DE SAINT MAURICE

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE FACONNE BORD DE ROUTE AUX ENCHERES MONTANTES

Le mercredi 27 Novembre à 18h30, à la Mairie de SAINT MAURICE

Parcelle 3 - CHENES FEUILLUS DIVERS

Lot n°	CHE	FD		Rx	Total du lot	Prix
1	3	4			7	
2	11				11	
3	11			1	12	
Total	11	0		1	30	

Parcelle 3j - CHENES et CHENES ROUGE

Lot n°	CHE	CHR		Rx	Total du lot	Prix
4	6	0			6	
5		5			5	
6		5			5	
7		5			5	
8		5			5	
9		5			5	
10		5			5	
Total	6	30		0	36	

- Les lots sont notés à la peinture fluo
- Les bois à abattre sont marqués d'un **trait oblique à la peinture rouge**
- Les bois marqués d'un **triangle ne sont pas à abattre**
- Obligation d'abattre l'ensemble des bois marqués y compris les résineux
- Débardage et transport de bois **par temps sec**. Ne pas débarder les arbres entiers avec les branches.
- Obligation de rester sur les chemins et pistes (Aucun engin n'est autorisé sur le parterre de la parcelle)
- Les rémanents doivent être découpés et éparpillés sur le parterre de la coupe hors chemins et limites.
- Travail interdit aux dates des battues :14-15/12 ; 11-12/01 ; 25-26/01
- Câblage et Debuscage au tracteur **interdits en période de sève (du 01/04 au 31/08)**
- **Le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé au 30/09/20**

Rappel: l'acheteur est pénalement responsable des dommages causés à des tiers sur la coupe mais aussi sur les routes, chemins et sentiers. Il lui incombe de prendre toutes les dispositions

Renseignements: LEGRAND Yoann
Tel: 06-34-07-17-47